

## Aide au travail indépendant

**Conçue pour aider les personnes admissibles à créer leur propre entreprise**

- Ce programme vous donne la possibilité de concrétiser votre concept d'affaires en mettant sur pied votre propre entreprise.
- Vous devez être en mesure d'assumer une part des coûts de démarrage de votre entreprise. (Vous pouvez contribuer en fournissant des fonds ou en utilisant un bien personnel tel qu'une voiture ou un ordinateur.)
- Nous concluons des ententes avec d'autres organismes (les fournisseurs de services) afin d'offrir ce programme dans les communautés.

### Quels sont les services offerts?

#### Services de soutien :

Le calendrier, le contenu des cours et la taille des classes dépendent du programme propre à chaque fournisseur de services. Tous les fournisseurs offrent :

- une formation et de l'aide axées sur l'élaboration de plans d'affaires et l'acquisition de compétences en gestion d'entreprise;
- des conseils et un encadrement personnalisés pour vous aider à mettre en œuvre vos plans.

#### Aide financière :

- Nous étudierons votre demande d'aide en fonction de vos besoins, du marché du travail et des fonds disponibles.
- Vous ne recevrez aucune aide pour la formation si vous lancez une entreprise par vos propres moyens avant d'avoir été admis à ce programme par Emploi Manitoba.
- L'aide peut vous être refusée si vous avez pris part à un programme d'acquisition de connaissances au cours des deux dernières années ou à un programme d'aide au travail indépendant au cours des cinq dernières années.

Financement fourni par :  
Le gouvernement du Canada



Le gouvernement du Manitoba



### À qui s'adresse ce programme?

#### Admissibilité :

Pour être admissible, vous devez appartenir à l'une des catégories suivantes :

- une personne qui a été ou qui est actuellement prestataire d'assurance-emploi;
- une personne disposant de peu de compétences, une personne à faible revenu ou une famille avec un ou plusieurs enfants à charge;
- une personne qui reçoit des prestations du programme provincial d'aide à l'emploi et au revenu;
- une personne sans emploi ou qui est sur le point de perdre son emploi.

Si vous répondez aux critères d'admissibilité, vous devrez passer une entrevue avec un responsable du fournisseur de services afin qu'il évalue :

- votre capacité à gérer votre propre entreprise;
- la viabilité de votre concept d'affaires;
- l'opportunité du projet dans votre situation actuelle.

### Vous désirez en savoir plus?

**Contactez votre centre d'Emploi Manitoba pour en savoir plus sur ce programme.**

Pour connaître le centre le plus près de vous :

- Téléphonnez au 945-0575 (à Winnipeg) ou sans frais au 1-866-332-5077.
- Visitez le site Web d'Emploi Manitoba à l'adresse suivante :  
[www.manitoba.ca/emploi](http://www.manitoba.ca/emploi)

Les renseignements compris dans ce document fournissent un aperçu général du programme. Des critères additionnelles peuvent s'appliquer.  
Mis à jour en mai 2011